

**Délibération 2024 / 10-01**

**L'an deux mil vingt-quatre le trente octobre à onze heures quarante-cinq minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Étaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

**Étaient absents** : Mrs Jean-Jacques BORD, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Cédric LECOMTE.

**Secrétaire de séance** : Mr Christian FAUGERON

\* \* \* \* \*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE**

**Monsieur le Maire** :

- **présente** à ses Collègues que des travaux de sécurisation au village du Picq sur la voirie communale n°14 deviennent d'une urgence absolue. Le mur de soutènement en bordure de la voie communale concourt à la sécurité des usagers et menace de s'effondrer et indissociable de la voirie.
- **précise que** ce projet peut faire l'objet d'une subvention du département au titre des amendes de police.
- **dit que** le coût des travaux présenté par l'entreprise Eurovia s'élève à : 5 966.22 € HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré** :

- **approuve** le plan de financement suivant.

Coût du projet : 5 966.22 €

Recettes :  
Département de la Creuse (50 %) : 2 983,11 €  
Autofinancement (50 %) : 2 983,11 €

- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter et à demander la subvention au titre des amendes de police.

Fait et délibéré en Mairie, 30 octobre 2024

Le Maire,

Raymond RABETEAU

